

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 23 juin 2020, à 16 heures 30 par visioconférence.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Noëlla Comtois,
Amélie Hinse,
Pascal Lambert,

Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

EST ABSENT :

Monsieur le conseiller,
Charles Martel,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le maire,

Diego Scalzo,

Mesdames les conseillères,

Noëlla Comtois,
Amélie Hinse,

Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Pascal Lambert,
Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

Avis vous est donné par madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Ville est convoquée, pour être tenue le mardi 23 juin 2020, à 16 h 30, par visioconférence ou advenant une autorisation de la part de l'Institut national de santé publique, à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Moment de recueillement;
2. Présences;
3. Dépôt/Rapport financier et du vérificateur pour l'exercice financier 2019;
4. Dépôt/Rapport du maire 2020;
5. Décision/Dérogations mineures :
 - Monsieur Stéphan Boucher;
 - Monsieur Claude Fortier;
 - Monsieur Roger Bishof;
6. Adoption/Règlement numéro 304-2020 modifiant le Règlement numéro 295-2019 fixant la tarification pour l'exercice 2020;
7. Période de questions;
8. Levée de la séance.

Fait à la Ville de Warwick, ce dix-huitième jour du mois de juin de l'an deux mille vingt.

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

DÉPÔT/RAPPORT FINANCIER ET DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 :

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, fait lecture et dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur préparés par le *Groupe RDL Thetford/Plessis inc.*, société de comptables professionnels agréés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019.

DÉPÔT/RAPPORT DU MAIRE 2020 :

Conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR STÉPHAN BOUCHER :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2020/08 soumise par monsieur Stéphan Boucher concernant l'immeuble situé au 20, rue du Centre-Sportif (lot 6 333 421 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 14 avril 2020 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

Un avis a été publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal La Tribune de Sherbrooke, édition du 6 juin 2020 et sur le site Internet de la Ville;

2020-06-06SE Après délibérations du conseil, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2020/08 concernant la propriété de madame Nancy Bellavance et monsieur Stéphan Boucher soit acceptée afin de permettre la construction d'une remise isolée située en cour avant contrairement à l'article 6.1 et avec une marge de recul latérale de 1 mètre comparativement au 1,50 mètre prescrit à l'article 5.3.2 b), le tout contrairement aux dispositions du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR CLAUDE FORTIER :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2020/09 soumise par monsieur Claude Fortier concernant l'immeuble situé au 36, rang 5 (lot 4 905 738 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 14 avril 2020 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

Un avis a été publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal La Tribune de Sherbrooke, édition du 6 juin 2020 et sur le site Internet de la Ville;

2020-06-07SE Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2020/09 concernant la propriété de monsieur Claude Fortier soit acceptée afin de permettre l'agrandissement d'un garage isolé attaché au bâtiment accessoire existant (0 mètre) comparativement au 1 mètre de distance prescrit à l'article 7.2.2 et avec une superficie de 125,66 mètres carrés comparativement aux 120 mètres carrés prescrits à l'article 7.2.3 a), le tout contrairement aux dispositions du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR ROGER BISCHOF :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2020/10 soumise par monsieur Roger Bischof concernant l'immeuble situé au 390, rue Saint-Louis (lot 4 905 616 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 14 avril 2020 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

Un avis a été publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal La Tribune de Sherbrooke, édition du 6 juin 2020 et sur le site Internet de la Ville;

2020-06-08SE Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2020/10 concernant la propriété de monsieur Roger Bischof soit acceptée afin de permettre la construction d'un garage isolé situé en cour avant contrairement à l'article 6.1 et avec une marge de recul avant de 12,13 mètres comparativement aux 15 mètres prescrits à l'article 5.3.2 a), le tout contrairement aux dispositions du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 304-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 295-2019 FIXANT LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE 2020 :

2020-06-09SE Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron, appuyé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 304-2020 modifiant le Règlement numéro 295-2019 fixant la tarification pour l'exercice 2020.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2020-06-10SE À seize heures quarante-neuf minutes, il est proposé par la conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Diego Scalzo, maire
Président